



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
16, PLACE VICTOR HUGO
BP 94
62502 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.
Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-
CALAIS
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 09**

**POLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.
Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-
CALAIS
56, AVENUE ROGER SALENGRO
BP 39
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.
Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PLACE DES ARTISANS
ANGLE DES RUES ABELARD ET DU
FAUBOURG D'ARRAS
CS 12010
59011 LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.
Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62966 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION HAUTS-
DE-FRANCE
HOTEL DE REGION
151, BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER
59555 LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.
Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER A MONSIEUR LE PRESIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MADAME LA PRESIDENTE
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET
MARAIS D'OPALE
BP 22
62142 LE WAST**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées

Madame la Présidente,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 52968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUJOURS CORRISPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS
CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT-SEPULCRE – CS 90128
62503 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 13 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE SOUS-PREFET
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
41, RUE SAINT-BERTIN
BP 289
62505 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.
Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Sous-Préfet,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENT
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-
CALAIS
SERVICE URBANISME
UNITE FAEJ/POLE FEET « CDEPENAF »
100, AVENUE WINSTON CHURCHILL
CS 10007
62022 ARRAS CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.
Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62966 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET
DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE
SERVICE IDDEE/AE
44, RUE DE TOURNAI
CS 40259
F 59019 LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUI de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.
Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 25 février 2022

**COORDINATION TERRITORIALE COTE
D'OPALE (DDTM)
96, QUAI GAMBETTA
62200 BOULOGNE-SUR-MER**

A L'ATTENTION DE M. LAURENT CAUX

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°18

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Projet de modification simplifiée n°5. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur,

En application des articles L.153-36 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur les communes de BOMY et THIEMBRONNE.

Conformément à l'article L.153-37 dudit code et après présentation du projet en Commission « Développement territorial et transitions », j'ai décidé d'engager cette procédure. Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée ont été soumises pour avis au Conseil Communautaire, qui s'est déroulé le 30 septembre 2021. Une copie de la délibération est jointe au présent envoi.

Un dossier sera tenu à la disposition du public dans le courant du mois d'avril, au siège de la CAPSO et à la mairie de la commune concernée, après publication d'un avis dans la presse.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tel 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUJOURS CORRISPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT